

RAPPORT
ANNUEL
D'ACTIVITÉS

2017

ÉDITO DU PRÉSIDENT



Chères collègues, chers collègues,
L'année 2017 a été une année de travail intense et déterminante pour notre projet de déploiement du très haut débit.

Tout d'abord, nous avons eu le plaisir d'accueillir au sein de notre SMO les collectivités d'Indre-et-Loire. Loir-et-Cher Numérique s'est donc mué en Val de Loire Numérique en inscrivant dans le marbre de ses statuts la coopération initiée avec la délégation de compétence de Touraine Cher Numérique. Je tiens à remercier le Président du Conseil départemental, Jean-Gérard Paumier, ainsi que l'ensemble des Présidents d'EPCI d'Indre-et-Loire pour leur confiance dans le projet porté par notre structure.

Cette évolution s'est faite en harmonie et dans l'équilibre avec un poids identique pour chacun des collèges représentés. Je souhaite ici remercier l'ensemble des Conseillers syndicaux pour la confiance qu'ils m'ont accordée comme Président et qui font vivre ce projet dans leurs collectivités d'origine.

En parallèle, nous avons respecté notre ambitieux planning de consultation avec une attribution de la DSP relative au déploiement de la fibre optique jusqu'à l'habitation, à la société TDF, en 11 mois. Cela s'est fait dans le respect des procédures de marchés publics et dans un esprit d'amélioration continue de la qualité des offres attendues. Aucun recours n'a été formulé et les objectifs espérés lors de la négociation ont été atteints voire dépassés.

Je souhaite ici remercier l'ensemble des membres du jury qui m'ont accompagné tout au long de la procédure et qui ont permis d'arriver à ce beau résultat : 100 % du territoire y compris l'habitat isolé, 144 millions d'euros d'économies pour les collectivités et une offre de services très attractive.

Un grand merci donc aux élus Sylvie Giner, Isabelle Raimond-Paveiro, Pierre Commandeur et Stéphane Baudu qui se sont rendus disponibles et fortement investis sur ce projet ainsi qu'aux techniciens Patrick Feldner, Boris Courbaron et Cédric Bellan.

J'attache une importance particulière à la stratégie de filière avec 140 000 heures d'insertion, 80 000 heures de formations et la mise en œuvre de deux plateaux mobiles. Je remercie Sylvie Giner d'avoir pris en charge le suivi de ce dossier pour que le territoire puisse bénéficier d'un maximum de retombées économiques et sociales liées au projet.

Je veux également souligner le travail collectif de fond réalisé lors des Bureaux où nous préparons ensemble les décisions à prendre en Conseil syndical.

Il est évident qu'une grande étape est désormais franchie mais le travail n'est pas terminé pour autant avec l'attribution de la DSP. Il faut désormais mettre en œuvre tout ce qui a été négocié.

Bernard Pillefer
Président de Val de Loire Numérique

SOMMAIRE

I. DE LOIR-ET-CHER NUMÉRIQUE À VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE	
1. Les évolutions de la structure	6
2. La gouvernance mise en place par les nouveaux statuts	8
3. Le fonctionnement du syndicat	12
4. Le budget 2017	14
5. La communication	17
II. LA STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE	
1. Le déploiement du très haut débit pour tous	18
a. Le choix du FttH	18
b. Du lancement de la procédure à l'attribution de la délégation de service public (DSP)	18
c. Le résultat de la DSP en 10 points	20
d. Les gains importants de la négociation	20
e. Les engagements de Val de Loire Fibre	21
2. Les réalisations du syndicat au service du territoire en 2017	22
a. Les montées en débit	22
b. Les sites prioritaires du Loir-et-Cher	24
c. Les sites prioritaires d'Indre-et-Loire	25
d. Les éléments nécessaires à l'exploitation et la maintenance	26
3. L'appui et le conseil aux collectivités territoriales	27
4. Le passeport Inclusion Numérique	28
Contacts	30

I. DE LOIR-ET-CHER NUMÉRIQUE À VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE

1 LES ÉVOLUTIONS DE LA STRUCTURE

En vue de conclure une seule et même délégation de service public dont l'objet est l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit, les territoires des deux départements d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher se sont rapprochés.

Au 1^{er} janvier 2017, le SMO Touraine Cher Numérique a délégué sa compétence « d'établissement et d'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit sur le territoire de l'Indre-et-Loire » au SMO Loir-et-Cher Numérique et ce jusqu'à l'intégration de l'Indre-et-Loire au sein du SMO.

En avril 2017, le SMO Loir-et-Cher Numérique modifiait ses statuts afin d'intégrer le Département d'Indre-et-Loire et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'Indre-et-Loire (hors Tours Métropole).

Le 13 octobre 2017, Loir-et-Cher Numérique est devenu Val de Loire Numérique par arrêté interpréfectoral.

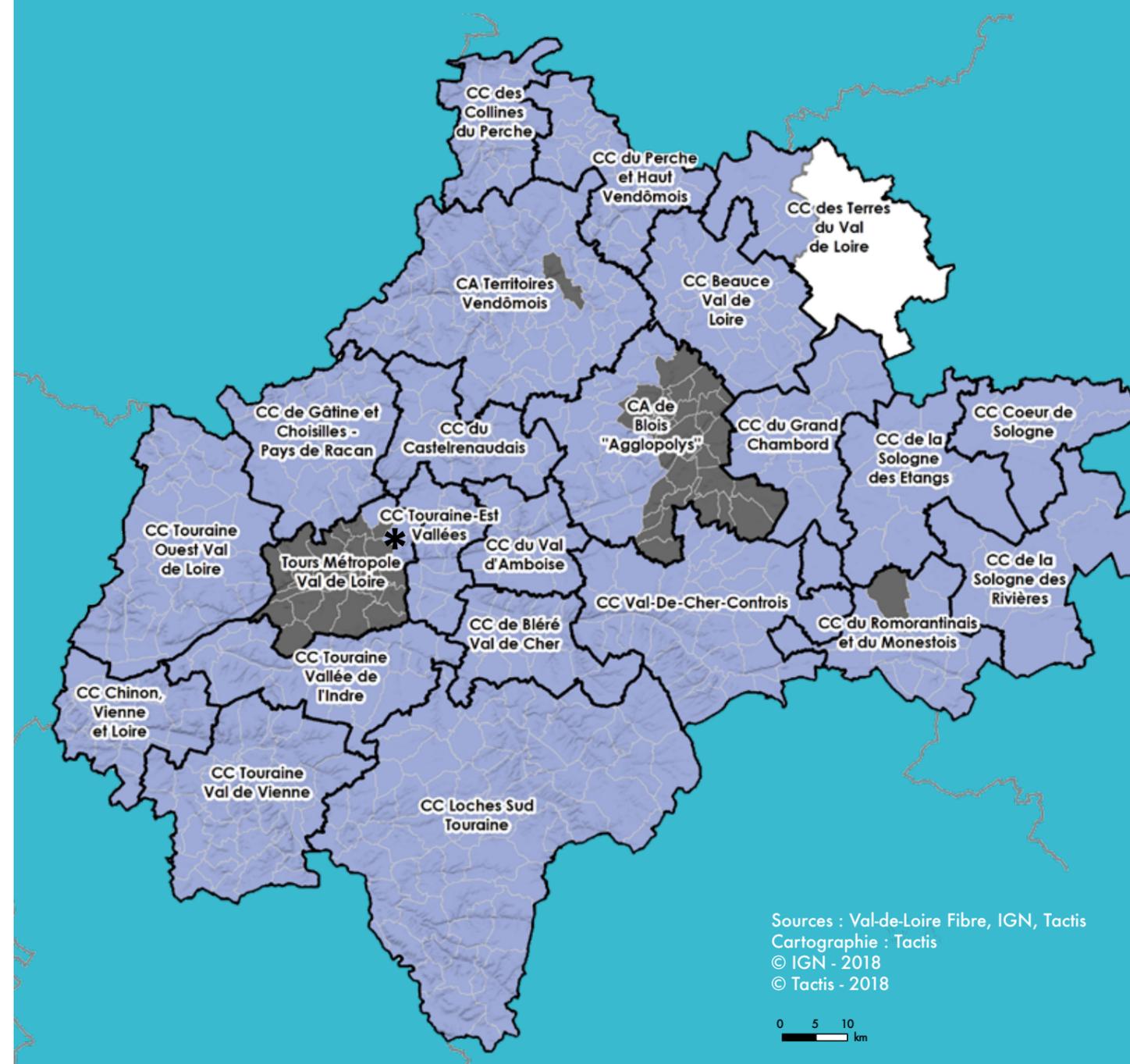
EPCI D'INDRE-ET-LOIRE

- Communauté de communes de Loches Sud Touraine
- Communauté de communes de Touraine Vallée de l'Indre
- Communauté de communes de Touraine-Est Vallées
- Communauté de communes de Touraine Ouest Val de Loire
- Communauté de communes de Val d'Amboise
- Communauté de communes de Touraine Val de Vienne
- Communauté de communes de Gâtine et Choisilles-Pays de Racan
- Communauté de communes de Bléré-Val de Cher
- Communauté de communes de Chinon, Vienne et Loire
- Communauté de communes du Castelrenaudais

EPCI MEMBRES DE VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE



- Zone d'investissements privés
- Périmètre d'intervention du SMO
- EPCI membre
- Département
- * Délégation de compétence



LA GOUVERNANCE

MISE EN PLACE PAR LES NOUVEAUX STATUTS

Le Conseil syndical

Le Conseil syndical de Val de Loire Numérique est composé de 54 élus, désignés par l'assemblée délibérante de chaque membre, dans le respect des équilibres territoriaux.

L'ensemble des Conseillers syndicaux (titulaires et suppléants) ont été élus au sein des structures membres du SMO.

Le Conseil syndical délibère sur l'ensemble des décisions du syndicat, projets et organisation interne. Une partie de ses attributions est déléguée au Président.

Le Conseil syndical s'est réuni 7 fois en 2017.

Composition du Conseil syndical



EPCI de Loir-et-Cher

Laurent ALLANIC
Hubert AZEMARD
Stéphane BAUDU
Michel BEAUMONT
Michel BIGUIER
Roland BINGLER
André BOISSONNET
Bernard BONHOMME
François BORDE
Joël DEBUIGNE
Jean GASIGLIA
Bernard GIRAULT
Pascal GOUBERT de CAUVILLE
Michel GUIMONET
Raphaël HOUGNON
Christophe LECLERCQ
Éric MARTELLIÈRE
Nathalie MATHIEU
Philippe MERCIER
Jean-François MEZILLE

EPCI d'Indre-et-Loire

Marc ANGENAULT
Philippe BEHAEGEL
Alain BÉNARD
Claude BORDIER
Thierry BRUNET
Jean-Marie CARLES
Michel CHEVET
Pierre DOURTHE
Alain ESNAULT
Jocelyne GARCONNET
Jean-Pierre GASCHET
Isabelle GAUDRON
Marc HAMON
Jean-Serge HURTEVENT
Magali L'HERMITE
Patrick MICHAUD
Jean-Claude OMONT
Christian PIMBERT
Jean-Marie VANNIER
Olivier VIÉMONT

Conseil départemental de Loir-et-Cher

Pascal BIOULAC
Jean-Marie JANSSENS
Catherine LHÉRITIER
Nicolas PERRUCHOT
Bernard PILLEFER

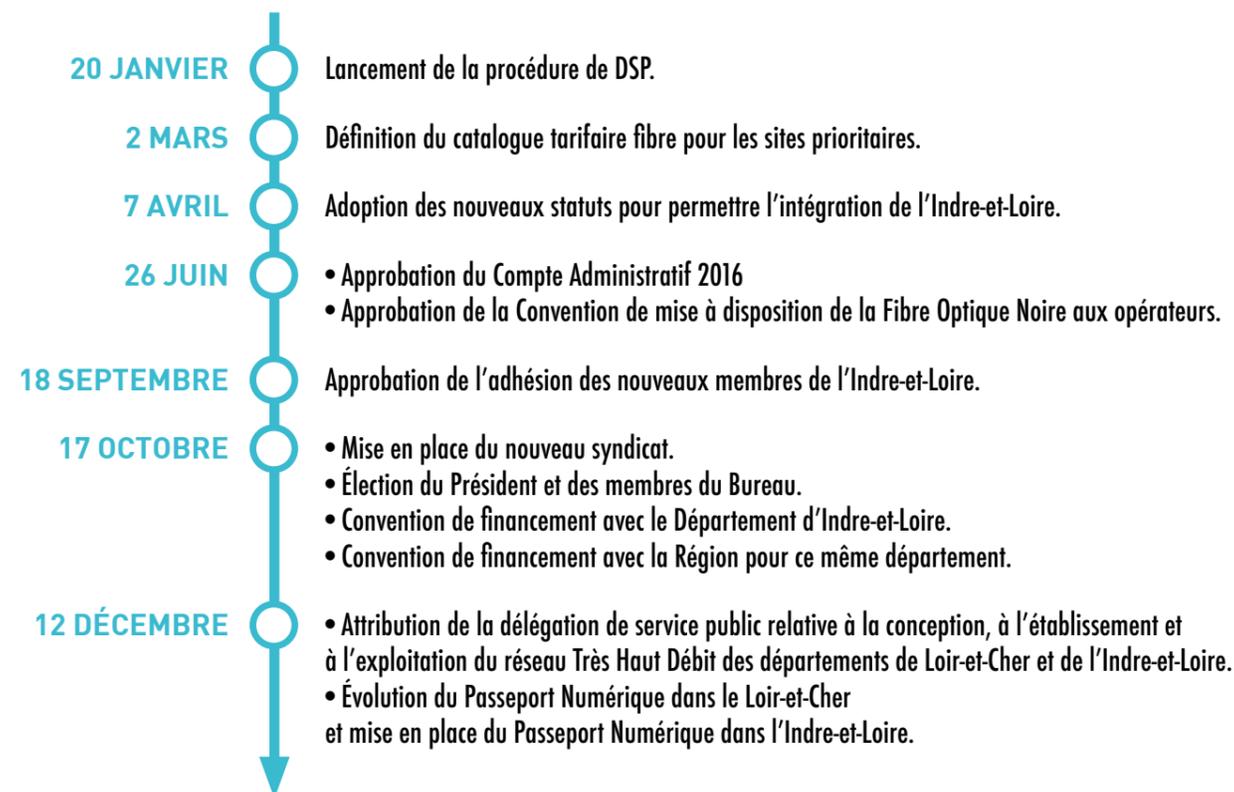
Conseil départemental d'Indre-et-Loire

Martine CHAIGNEAU
Jocelyne COCHIN
Sylvie GINER
Pierre LOUAULT
Isabelle RAIMOND-PAVERO

Conseil régional Centre-Val de Loire

Pierre COMMANDEUR
Claude GREFF
Sabrina HAMADI
Pascal USSEGLIO

Principales décisions du Conseil syndical



Le Bureau

Les membres du Bureau ont été élus par le Conseil syndical lors de la séance du 17 octobre 2017.



Composition du bureau

1 PRÉSIDENT

Bernard PILLEFER (CD41)

4 VICE-PRÉSIDENTS

Sylvie GINER* (CD37)
Pierre COMMANDEUR (Région)
Stéphane BAUDU (EPCI 41)
Jean-Pierre GASCHET (EPCI 37)

* en charge de la stratégie de filière

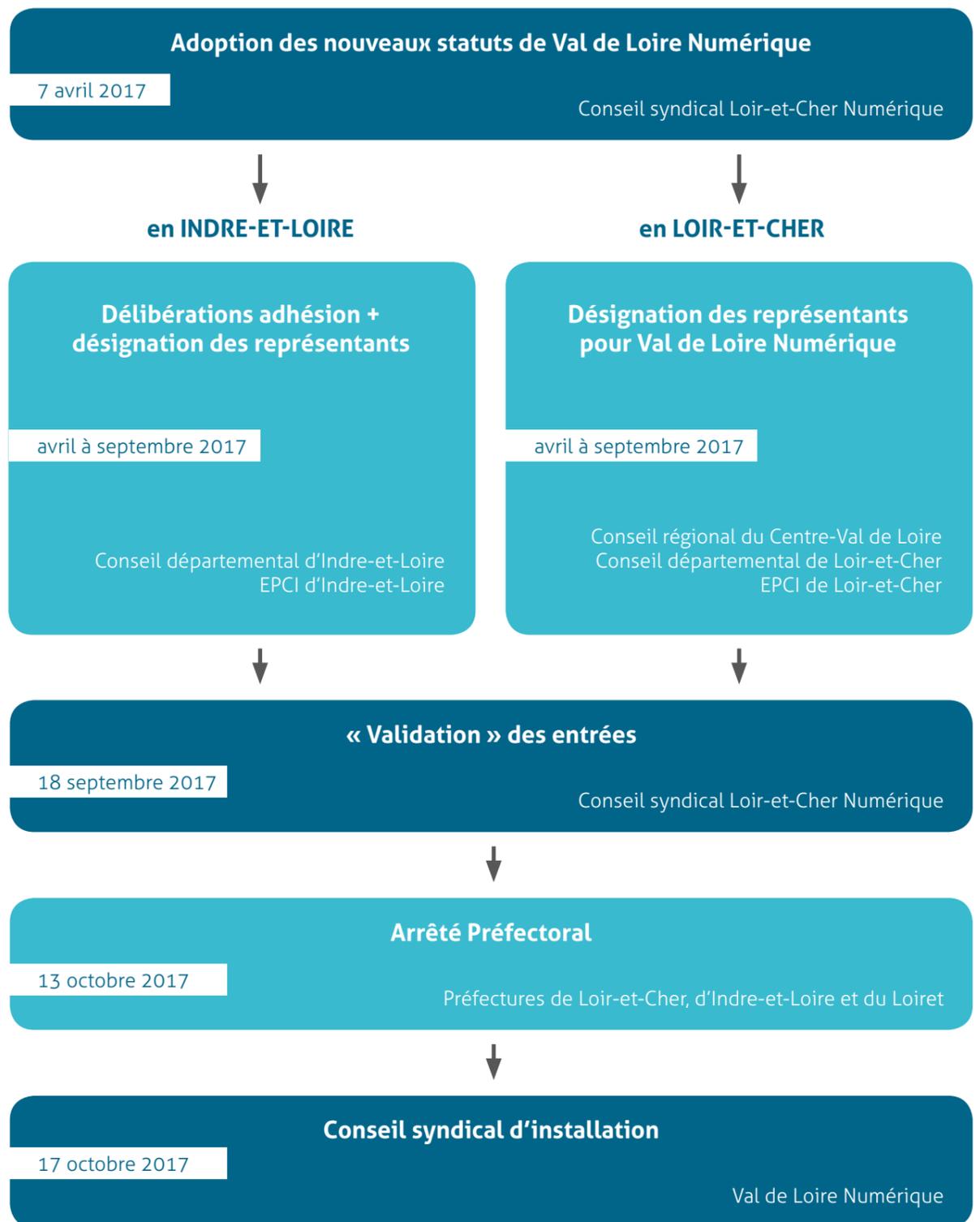
10 MEMBRES ÉLUS

Sabrina HAMADI (Région)	Pascal USSEGLIO (Région)
Martine CHAIGNEAU (CD37)	Isabelle RAIMOND-PAVERO (CD37)
Pascal BIOULAC (CD41)	Catherine LHÉRITIER (CD41)
Pierre DOURTHE (EPCI 37)	Jean-Marie VANNIER (EPCI 37)
Michel GUIMONET (EPCI 41)	Philippe MERCIER (EPCI 41)



Attribution de la DSP
lors du Conseil syndical du 12 décembre 2017

Calendrier d'installation du SMO Val de Loire Numérique



Principales dispositions des nouveaux statuts

Compétences :

- Exercice de l'article 1425-1, établissement et exploitation d'un réseau de communications électronique, à l'exclusion de la rédaction et de l'actualisation des Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique restant de la compétence des Conseils départementaux.
- En charge du suivi de la délégation de service public et des dossiers de financement nationaux et européens.
- Possibilité d'être coordonnateur de groupement de commandes (usages par exemple).

Gouvernance :

5 collèges d'importance identique → 20 % des voix pour chaque collège

- Région Centre-Val de Loire
- Conseil départemental de Loir-et-Cher
- Conseil départemental d'Indre-et-Loire
- EPCI de Loir-et-Cher
- EPCI d'Indre-et-Loire

Financement :

- 20 % pour chaque collège en fonctionnement.
- Des conventions par territoire pour le financement de leurs équipements.

3 LE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

A/ Les moyens humains

Pour accomplir les missions dévolues au syndicat, l'équipe s'est progressivement constituée, depuis sa création en 2014.

L'extension du périmètre et l'ampleur du projet FttH notamment, ont nécessité une réorganisation de la structure et la mise en place de moyens matériels adaptés.

Ainsi, en 2017, deux recrutements ont été effectués :

- une responsable financière (attachée territoriale)
- un responsable technique pour l'Indre-et-Loire (ingénieur territorial)



B/ Les partenaires du syndicat

Des co-financements par l'État

Le SMO a reçu du 1^{er} Ministre, le 18 avril 2017, un accord préalable de principe de financement sur le département du **Loir-et-Cher**, à hauteur de **59,4 M€**, suite à l'évolution du dossier avec la volonté d'une délégation de service public (DSP) commune entre le Loir-et-Cher et l'Indre-et-Loire.

Par ailleurs, le syndicat a déposé un dossier de subvention au titre de **l'Indre-et-Loire** suite à son rapprochement avec le Loir-et-Cher. Il a présenté le dossier, le 1^{er} juin 2017, lors du comité de concertation France Très Haut Débit et a ainsi pu obtenir un accord préalable de principe de financement à hauteur de **68,1 M€** le 15 décembre 2017.

Des co-financements par l'Europe : FEDER et FEADER

Pour les montées en débit : La demande de subvention au titre du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) a été déposée le 27 juillet 2017. Le comité régional de Programmation du 14 décembre 2017 a attribué une subvention de 1,684 M€.

Pour le FttH : Par courrier du 15 décembre 2017, le syndicat a sollicité l'inscription du projet FttH au fonds européen de développement régional (FEDER).

C/ Les moyens matériels

Ils permettent une efficacité accrue et utilisent les nouveaux usages numériques :

MATÉRIEL

- Utilisation d'un logiciel de paie
- Location de 2 véhicules de service
- Équipements de sécurité pour les collaborateurs

ASSURANCES

- Personnel
- Véhicules
- Totalité des armoires de montée en débit

COMMUNICATION

- Préparation de la mise en place du futur site internet (mise en ligne courant 2018)

DÉMATÉRIALISATION

- Des actes administratifs : **télétransmission des actes** soumis au contrôle de légalité via CDC-Fast
- Des actes budgétaires : élaboration des budgets via **TotEM**, télétransmission au contrôle de légalité
- De la chaîne comptable et financière : dématérialisation des titres de recette, des mandats de dépense et des bordereaux via le protocole d'échange standard d'**Hélios version 2 (PES V2)** et dématérialisation des factures
- Télédéclaration des cotisations sociales

4 LE BUDGET 2017

Les concepts budgétaires

La section de fonctionnement comprend toutes les dépenses et les recettes courantes nécessaires au fonctionnement des services du syndicat ainsi que les charges financières liées aux intérêts de la dette (syndicat non concerné).

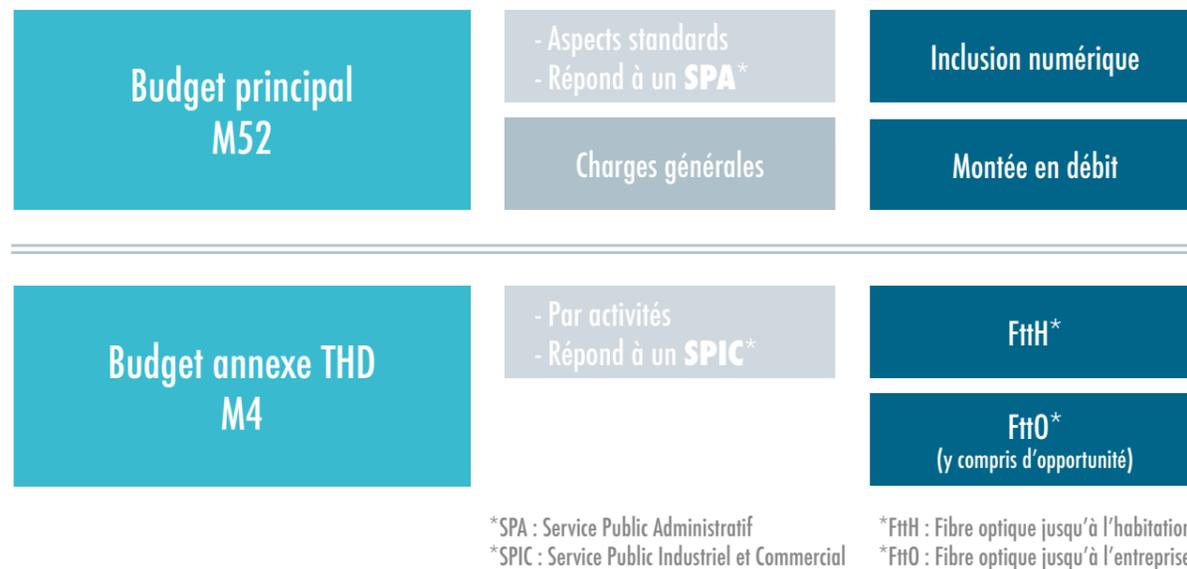
La section d'investissement comprend, en dépenses, les opérations qui modifient la consistance ou la valeur du patrimoine du syndicat, tels que les achats de matériel, les constructions ou les travaux d'infrastructure. Elle comprend également le remboursement du capital d'emprunt, le déficit reporté et des opérations d'ordre. Les recettes d'investissement assurent leur financement.

Les opérations réelles se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie.

Les opérations d'ordre, quant à elles, sont exécutées à l'initiative de l'ordonnateur et ne donnent lieu à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif du syndicat sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

Deux budgets

Le syndicat compte deux budgets : un budget principal et un budget annexe Très Haut Débit.

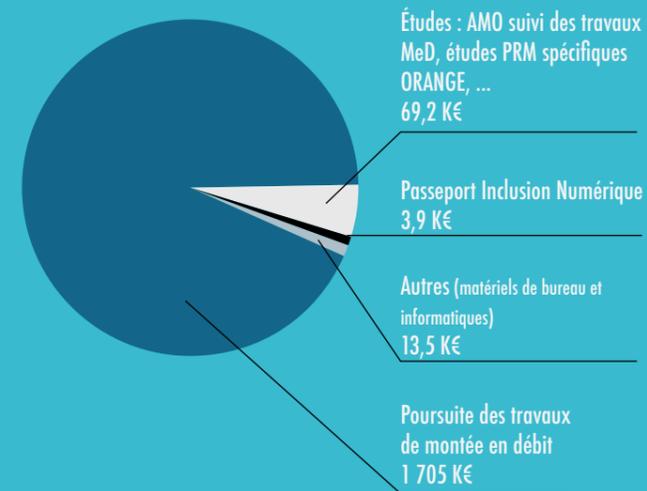


Compte Administratif 2017 : les dépenses (opérations réelles) s'élèvent à 4 233 K€ et les recettes à 15 338 K€.

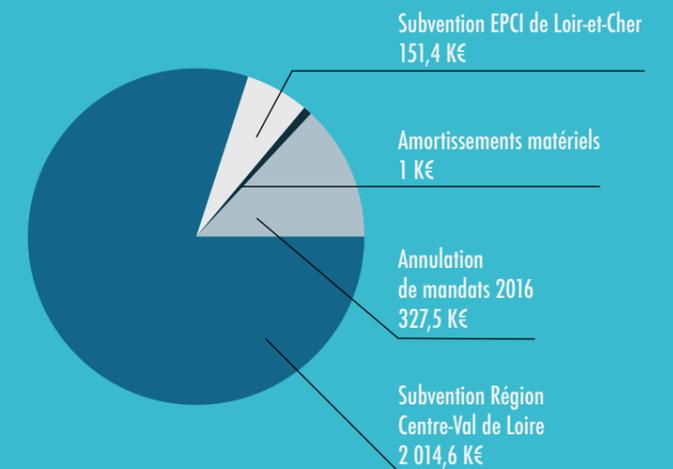
Lorsqu'on intègre le résultat 2016 (4 343 K€), le résultat de clôture 2017 s'élève à 15 448 K€.

LE BUDGET PRINCIPAL

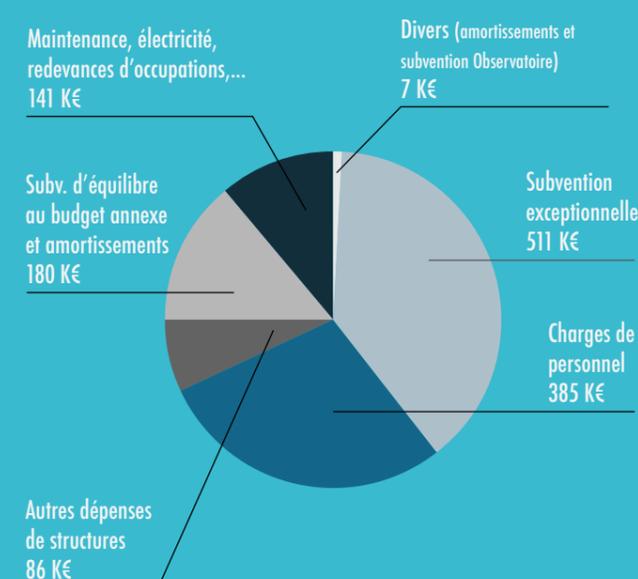
Dépenses d'investissement : 1 791,6 K€



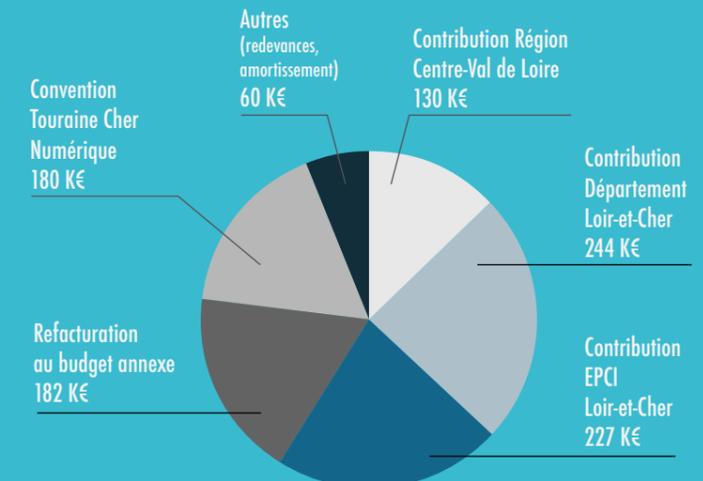
Recettes d'investissement : 2 494,5 K€



Dépenses de fonctionnement : 1 310 K€

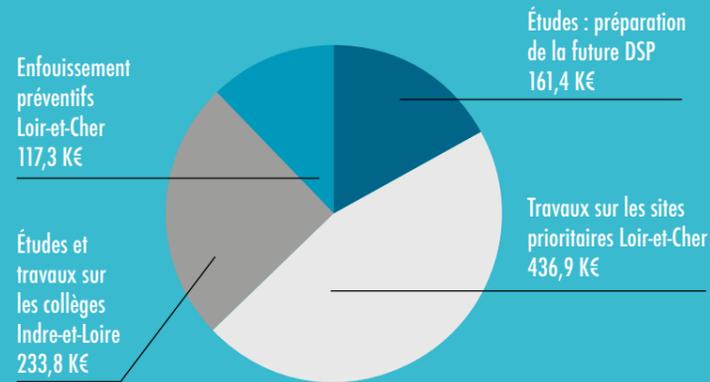


Recettes de fonctionnement : 1 023 K€

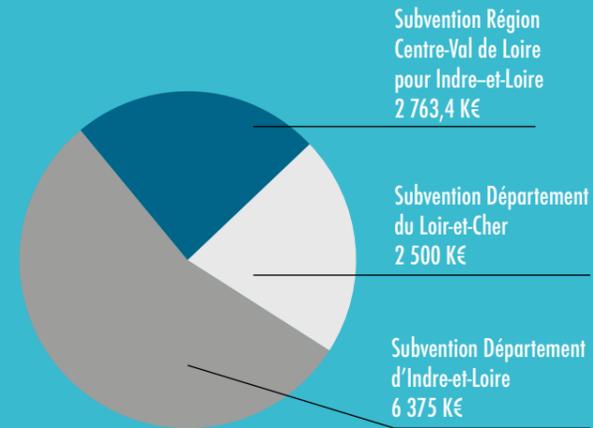


LE BUDGET ANNEXE

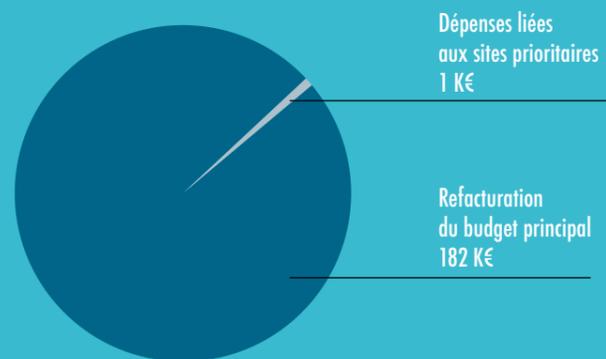
Dépenses d'investissement : 949,4 K€



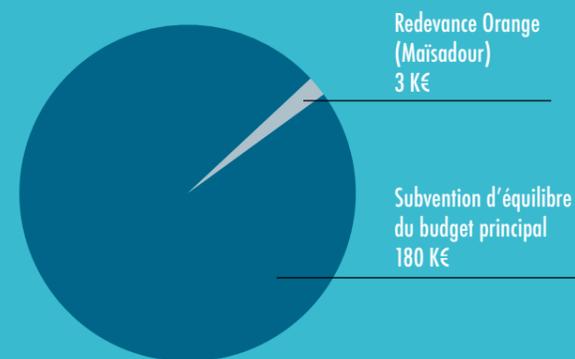
Recettes d'investissement : 11 638,4 K€



Dépenses de fonctionnement : 183 K€



Recettes de fonctionnement : 183 K€



* Pour plus d'information, se reporter à la délibération du Conseil syndical du 28/05/2018.

5 LA COMMUNICATION

Le SMO a changé de dénomination avec comme conséquence, l'évolution du logo et de la charte graphique.



RDV - Interventions Communication 2017

10 février	Réunion EPCI CC Beauce Val de Loire + BLUE COM - ZAC Les Portes de Chambord-Mer
20 mars	Carrefour des Territoires - Association des Maires du Loir-et-Cher
3 avril	RDV Mairie Épuisay - Aménagement Numérique
24 avril	Comité de Pilotage Zone AMII du Loir-et-Cher
28 avril	Mission France Très Haut Débit - PARIS
15 mai	Présentation EPCI Perche et Haut Vendômois
16 mai	Contrat de Ruralité - Préfecture du Loir-et-cher
2 juin	Présentation en Bureau Communautaire d'Agglopolys
6 juin	Intervention CC Terres du Val de Loire avec SMO du Loiret
9 juin	Présentation lors de la Réunion de Bureau de la CC Sologne des Rivières
12 juin	Présentation en Bureau Communautaire de la CC Touraine Val de Vienne
14 juin	Présentation en Bureau Communautaire des CC du Val d'Amboise et Gâtine et Choissilles - Pays de Racan
15 juin	Présentation en Bureau Communautaire de la CC Touraine Vallée de l'Indre
19 juin	AFPA Veigné (37) - Stratégie de Filière FttH
20 juin	Présentation en Conseil Communautaire de la CC Touraine Ouest Val de Loire
22 juin	Présentation en Bureau Communautaire de la CC Chinon Vienne et Loire
23 juin	Présentation en Bureau Communautaire de la CC Cœur de Sologne
27 juin	Visite Datacenter castle IT (37)
28 juin	Intervention en Bureau Communautaire de la CC Loches Sud Touraine
4 juillet	RDV CC Gâtine et Choissilles - Pays de Racan - Sollicitation aménagement ZA Polaxis
20 juillet	Présentation en Bureau Communautaire de la CC Bléré Val de Cher
21 juillet	RDV CCI Loir-et-Cher
31 juillet	Restitution Prospective ZAC Les Portes de Chambord CC Beauce Val de Loire
20 septembre	Présentation du projet FttH CCI 41
4 octobre	Paris : Évènement EDEC 2017 - Stratégie de filière au niveau national
19 octobre	SGAR : Réunion régionale avec les services de l'État
20 octobre	Présentation aménagement de la ZA POLAXIS à CC Gâtine et Choissilles - Pays de Racan
13 novembre	Réunion montée en débit Landes-le-Gaulois
22 novembre	RDV Bouygues Télécom - Préparation de l'arrivée de la DSP Centre de formation (CIMI) - Stratégie de filière
1 décembre	RDV ABF (37) en vue de faciliter la réalisation des travaux

II. LA STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

1 LE DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT POUR TOUS

A/ Le choix du FttH

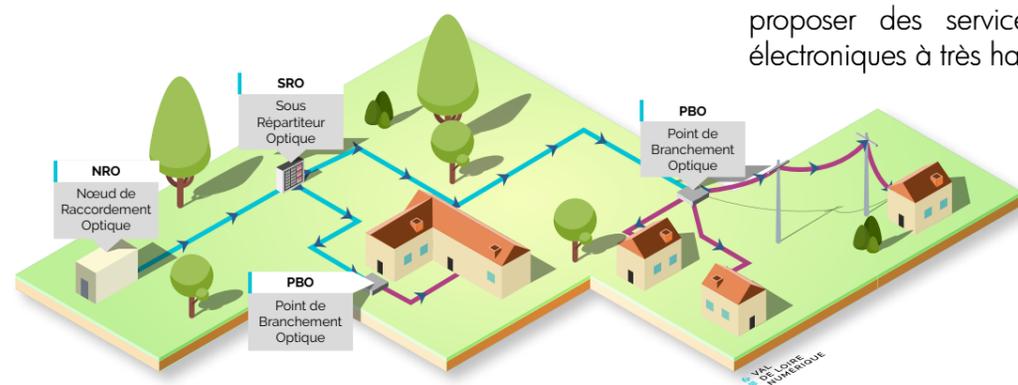
Le FttH (Fiber to the Home - Fibre jusqu'à l'habitation) correspond au déploiement de la fibre optique depuis le noeud de raccordement optique (lieu d'implantation des équipements de transmission de l'opérateur) jusque dans les logements ou locaux à usage professionnel. Le FttH permet donc de bénéficier de tous les avantages techniques de la fibre sur l'intégralité du réseau jusqu'à l'abonné.

Il se distingue d'autres types de déploiement qui combinent l'utilisation de la fibre optique avec des réseaux en câble ou en cuivre.

Le déploiement de la partie terminale des réseaux (boucle locale) s'entend :

- entre les communes ou hameaux (collecte et transport)
- dans les rues (déploiement horizontal ou distribution)
- dans les immeubles (déploiement vertical dans les immeubles collectifs)
- enfin jusque dans les logements (raccordement final).

Le déploiement d'un nouveau réseau FttH constitue la solution la plus pérenne pour proposer des services de communications électroniques à très haut débit en situation fixe.



B/ Du lancement de la procédure à l'attribution de la délégation de service public (DSP)

Un travail important s'est déroulé entre la fin d'année 2016 et le début d'année 2017 afin de finaliser le cahier des charges de la future DSP suite au rapprochement entre l'Indre-et-Loire et le Loiret-Cher. La publication de ce dernier a été réalisée le 24 janvier 2017.

Dès lors, les différentes étapes se sont enchaînées selon un calendrier resserré.

À cette occasion, le SMO a constitué un jury composé de l'ensemble des collèges du syndicat afin notamment de représenter les deux territoires dans le choix du délégataire. Par ailleurs, le SMO était accompagné par une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage constitué par les cabinets : Tactis pour la partie technique, Sphère Publique pour la partie juridique et Klopfer pour le volet financier.

CALENDRIER DE LA DSP

- 10 JANVIER** ● Avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur le projet de délégation de service public pour la conception, l'établissement et l'exploitation du réseau Très Haut Débit des départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire.
- 20 JANVIER** ● Délibération d'approbation du principe d'une DSP Concessive et lancement de la procédure.
- 21 AVRIL** ● Réception des Candidatures
- 24 AVRIL** ● Commission de Délégation de Service Public (CDSP) d'ouverture des candidatures
Trois plis ont été reçus dans le délai de la part des opérateurs suivants : ORANGE ; ALTITUDE INFRASTRUCTURE THD/KITA/HIRA ; TDF Fibre. Un pli a été reçu hors délai de la part de SFR Collectivités.
- 2 MAI** ● Analyse des candidatures puis ouverture des offres
- 23 MAI** ● Analyse des offres au regard des critères de jugements des offres
- 24 MAI** ● Envoi des questions aux candidats
- 7 et 8 JUIN** ● Réception des candidats pour la 1^{ère} phase de négociation
- 13 JUIN** ● Envoi des questions aux candidats
- 30 JUIN** ● Réception des réponses aux questions
- 18, 19 et 20 JUILLET** ● Réception des candidats pour la 2^{ème} phase de négociation
- 9 AOÛT** ● Envoi aux candidats d'une note de cadrage en vue de la remise de l'offre finale
- 19 SEPTEMBRE** ● Ouverture des offres finales
- 11 OCTOBRE** ● Le jury s'est prononcé à l'unanimité pour entamer une négociation exclusive avec TDF Fibre puis présenter une proposition de contrat au Conseil syndical
- 16 OCTOBRE** ● Rapport d'analyse définitif
- 17 OCTOBRE** ● Installation du nouveau SMO Val de Loire Numérique
- 18 OCTOBRE** ● Début du « closing »
- 14 OCTOBRE** ● Fin du « closing »
- 20 NOVEMBRE** ● Le rapport d'analyse définitif a positionné l'offre de TDF Fibre comme la mieux-disante au regard des critères prédéfinis.
- 12 DÉCEMBRE** ● Le Conseil syndical s'est prononcé à l'unanimité pour l'attribution de la DSP à TDF Fibre
- 27 DÉCEMBRE** ● Signature de la convention de DSP

C/ Le résultat de la DSP en 10 points

300 000 prises (1 80 000 pour l'Indre-et-Loire et 120 000 pour le Loir-et-Cher) pour un **investissement de 490 M€** avec une **participation du délégataire de 89%**.

100% FttH du territoire en 5 ans (2018 - 2022) y compris l'habitat isolé avec des conditions financières identiques pour l'ensemble des usagers.

144 M€ d'économies pour les collectivités locales (Région, Conseils départementaux et EPCI) par rapport aux projets initiaux grâce à l'importante participation du concessionnaire.

Un **catalogue de services** avec des **offres variées**, très compétitives et innovantes répondant à l'ensemble des attentes des acteurs du territoire (entreprises et acteurs publics) avec un **doublage automatique des débits en 5 ans** pour un prix identique.

Un **réseau de qualité** avec une grande partie de fibres en souterrain sous contrôle total de la puissance publique.

D/ Les gains importants de la négociation

La négociation de la délégation de service public a permis :

- De réduire globalement d'une année les délais du déploiement pour l'Indre-et-Loire en passant de 2023 à 2022.
- D'assurer une couverture à 100% pour le Loir-et-Cher.
- D'intégrer au programme de déploiement l'habitat isolé pour les deux départements.
- De mettre en place :
 - des moyens permettant au délégant d'exercer un pouvoir de contrôle renforcé.
 - des pénalités en cas de non respect des engagements du délégataire quant à la construction ou l'exploitation.

Trois audits pour vérifier le réseau et l'améliorer (à 5 ans pour la construction de l'ensemble du réseau primaire, à 10 ans pour vérifier les éléments réseau et les raccordements et à 20 ans pour la réversibilité).

La présence avérée de **nombreux opérateurs dès l'ouverture**.

Des **garanties et des pénalités** permettant de garantir les objectifs attendus.

- 140 000 heures d'**insertion**
- 80 000 heures de **formation**
- Labellisation du plateau technique de Veigné (37)
- 2 plateaux mobiles pour former en proximité dans les départements

Des **entreprises locales** pour la très grande partie de la construction, du déploiement de la fibre et du raccordement abonnés.

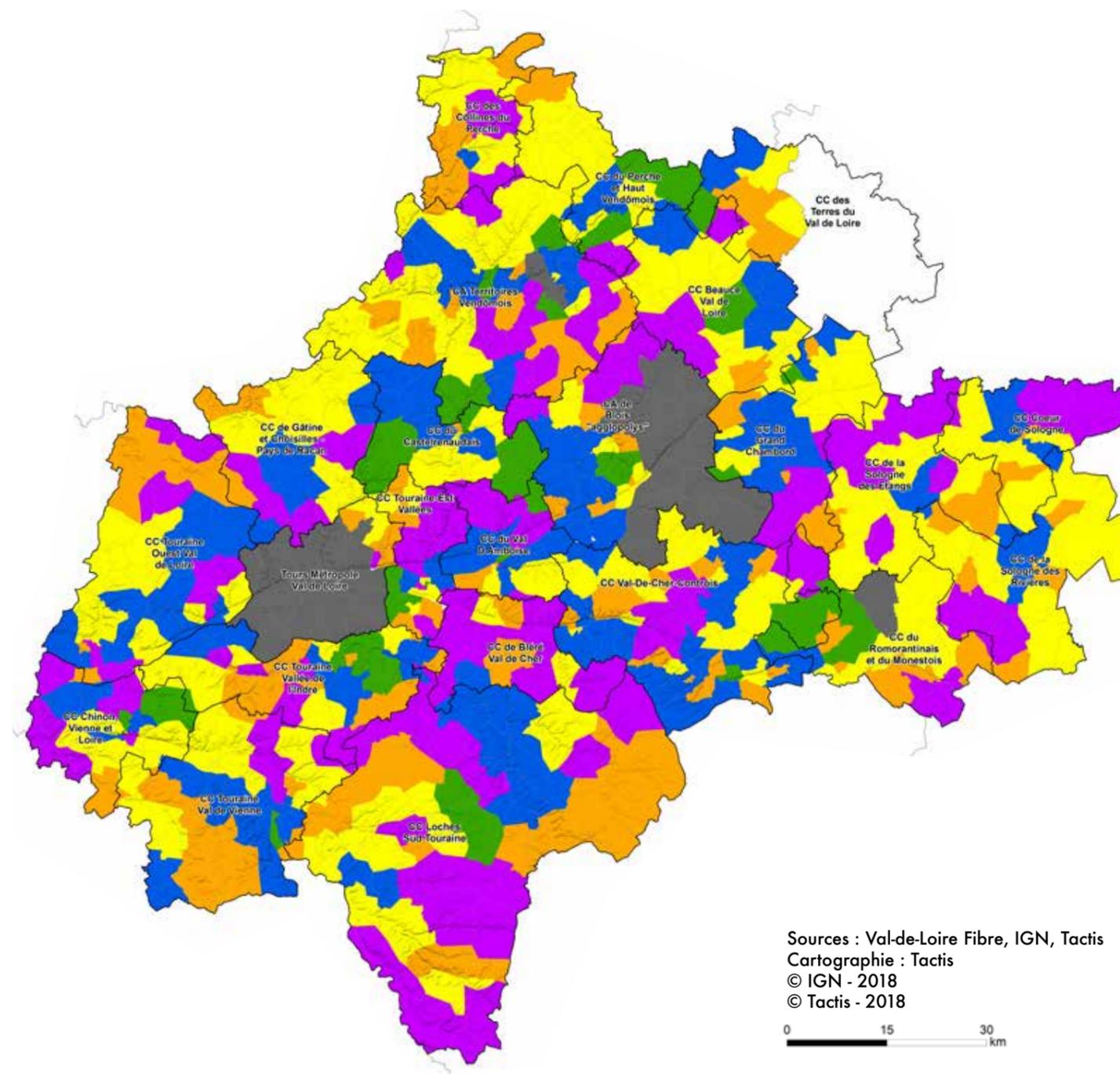
Le déploiement représente un investissement de 490 millions d'euros, dont 89% sont pris en charge par le délégataire, contre les 30% attendus au début de la consultation. Cela représente 144 millions d'euros d'économies pour les collectivités locales par rapport aux plans de financement initiaux.

E/ Les engagements de Val de Loire Fibre

ANNÉE DE MISE EN SERVICE PRÉVISIONNELLE

- 2018
- 2019
- 2020
- 2021
- 2022
- Zoned'investissementsprivés

NB : Des ajustements pourront être apportés à la marge en fonction des études détaillées et des relevés de terrain



2 LES RÉALISATIONS DU SYNDICAT AU SERVICE DU TERRITOIRE EN 2017

A/ Les montées en débit

Le programme de montée en débit attribué en 2015 au groupement Sobeca-FM Projet s'est poursuivi avec 16 nouvelles opérations qui ont eu lieu au cours de l'année 2017.

EPCI	Commune	Type	Lignes	% Lignes VDSL2	% Lignes + de 10 Mbps
CC Collines du Perche	Baillou	PRM	50	36%	84%
CC Collines du Perche	Beauchêne	PRM	78	57%	100%
CC Grand Chambord	Fontaines-en-Sologne	NRA-ZO	113	75%	100%
CC Romorantinois et Monestois	Châtres-sur-Cher	PRM	374	64%	99%
CA Territoires Vendômois	Naveil - SAB	PRM	269	93%	100%
CA Territoires Vendômois	Naveil - SLU 1	PRM	49	73%	100%
CA Territoires Vendômois	Naveil - SLU 2	PRM	54	87%	100%
CA Territoires Vendômois	Naveil - VEN	PRM	165	83%	100%
CA Territoires Vendômois	Naveil - VIL	PRM	171	87%	100%
CC Val de Cher-Controis	Noyers-sur-Cher	PRM	332	74%	100%
CC Val de Cher-Controis	Pouillé	PRM	399	57%	100%
CC Val de Cher-Controis	Mareuil VAL	NRA-ZO	42	29%	100%
CC Beauce Val de Loire	Rhodon	PRM	50	94%	100%
CA Territoires Vendômois	Saint-Gourgon	PRM	43	85%	100%
CA Territoires Vendômois	Tourailles	PRM	66	100%	100%
CC Perche et Haut Vendômois	Villebout	PRM	50	71%	100%

Des études ont démarré pour 5 autres sites dans les communes de Champigny-en-Beauce, La Chapelle-Vendômoise, Landes-le-Gaulois, Mulsans et Villeny.

Ces dernières montées en débit, dont certaines nécessitent un réaménagement spécifique de la boucle locale téléphonique, seront mises en service en 2018.

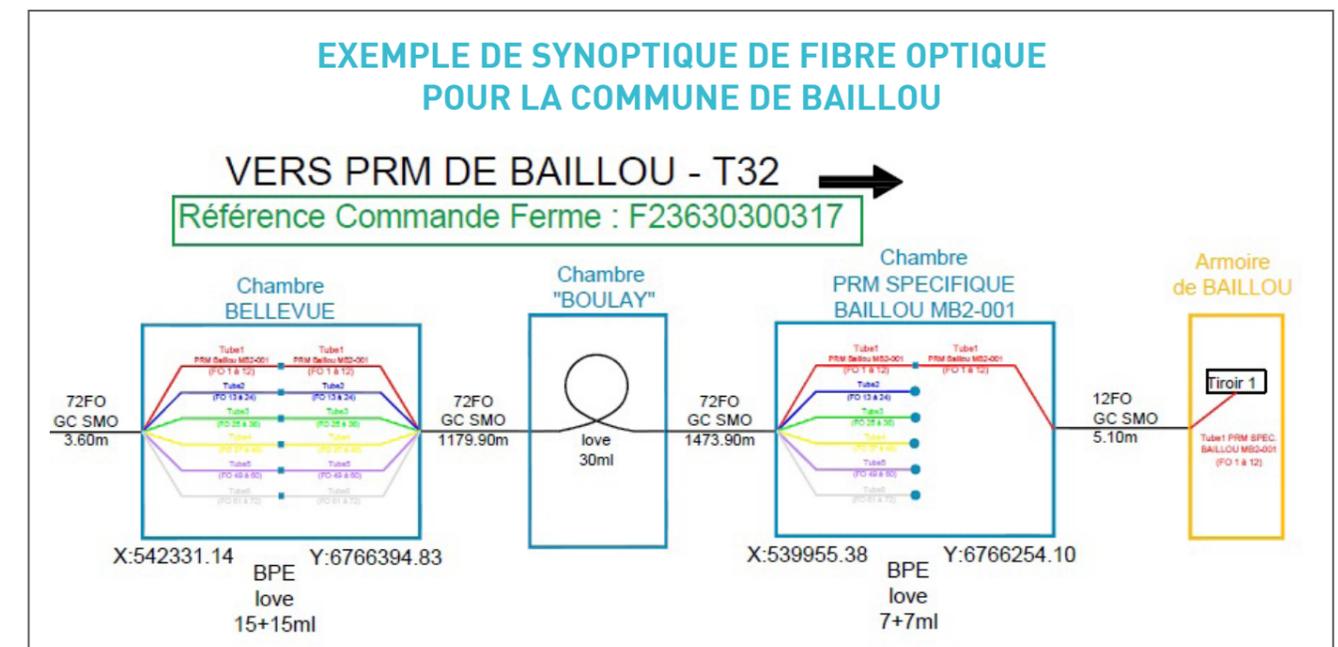
Au total, le programme de montée en débit pour le Loir-et-Cher aura permis à plus de 15000 foyers et entreprises sur 70 communes de bénéficier d'une amélioration de l'accès internet.

Le syndicat prend également en charge l'exploitation des équipements construits par chaque département :

- 20 PRM et 23 NRA-ZO pour le Loir-et-Cher
- 30 PRM pour l'Indre-et-Loire

Chiffres-clés du programme de montée en débit 2015 - 2018 :

- 61 armoires installées
- 200 kms de génie civil
- 350 chambres créées
- 380 boîtiers de raccordement
- 300 kms de câbles installés



1



2



3



4

1. Armoire PRM ouverte de Naveil
2. Chambre L4T ouverte à Beauchêne
3. Étiquette - Noyers-sur-Cher
4. Armoire PRM de Châtres-sur-Cher

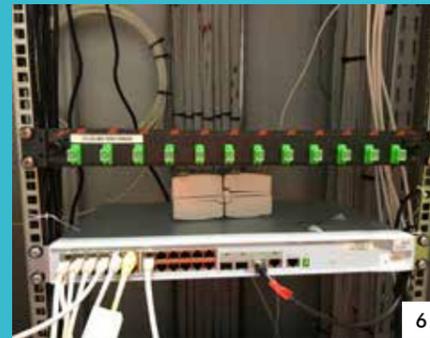
B/ Les sites prioritaires du Loir-et-Cher

Le Conseil départemental de Loir-et-Cher a souhaité se mobiliser pour l'accès au Très Haut Débit pour ses collèges ruraux en finançant dès 2016 les premiers travaux de raccordements pour 9 collèges par le SMO.

Le programme de raccordement des collèges du Loir-et-Cher a continué en 2017 et 7 nouveaux collèges ont bénéficié d'un raccordement à la fibre optique. Ces travaux menés en étroite collaboration avec les services du Département permettent de passer de débits limités des lignes cuivre à des débits plus importants et symétriques.

Commune	Nom du site
Morée	Collège Louis Pasteur
Lamotte-Beuvron	Collège Jean Rostand
Mer	Collège Pierre de Ronsard
Montrichard	Collège Joachim du Bellay
Onzain	Collège Joseph Crocheton
Salbris	Collège Gaston Jollet
Selles-sur-Cher	Collège Les Pressigny

Désormais, la totalité des collèges ruraux a été raccordée à la fibre optique grâce à l'action du SMO.



6. Tiroir optique
Collège Pierre de Ronsard à Mer
7. Chambre et boîtier
Collège Gaston Jollet à Salbris
8. Boîtier de raccordement
Collège Joseph Crocheton à Onzain
9. Façade
Collège Jean Rostand à Lamotte-Beuvron



10. Boîtier d'Epissurage
Collège Jean Zay à Chinon
11. Tiroir Optique
Collège Choiseul à Amboise
12. Chambre L2T ouverte
Collège Honoré Racan à Neuvy-Le-Roi
13. Chambre L2T
Collège Georges Besse à Loches

C/ Les sites prioritaires d'Indre-et-Loire

Dans le cadre du Plan Numérique pour l'éducation, le Conseil départemental d'Indre-et-Loire a également décidé de fibrer l'ensemble des collèges ruraux sans attendre les déploiements prévus dans la délégation de service public (DSP).

Ainsi, Val de Loire Numérique a réalisé au second semestre 2017 l'ensemble des travaux d'installation de la fibre optique pour les 27 collèges ruraux.

À la demande du Département, le SMO a réalisé le raccordement interne de chaque collège jusqu'à une chambre située sur le domaine public. Il a été convenu qu'il était de la responsabilité de l'opérateur de fibrer ensuite ce point au réseau opérateur.

Ces travaux ont été réalisés en avance de phase, pour être ensuite remis en affermage au futur délégataire. Ils ne bénéficient donc pas des financements du délégataire et de l'État. Ainsi, le Département a financé les frais d'études et la réalisation des travaux des établissements concernés.

Commune	Nom du site
Amboise	Collège Choiseul
Amboise	Collège Malraux
Bléré	Collège Le Réflissoir
Bourgueil	Collège Pierre de Ronsard
Château-Renault	Collège André Bauchant
Chinon	Collège Jean Zay
Langeais	Collège Le Champ de la Motte
Le Grand-Pressigny	Collège Louis Léger
Ligueil	Collège Maurice Genevoix
L'Île-Bouchard	Collège André Duchesne
Loches	Collège Georges Besse
Montbazou	Collège Albert Camus
Neuvy-le-Roi	Collège Honoré Racan
Richelieu	Collège Le Puits de la Roche
Vouvray	Collège Gaston Huet
Avoine	Collège Henri Becquerel
Neuillé-Pont-Pierre	Collège du Parc
Preuilly-sur-Claise	Collège Gaston Defferre
Montrésor	Collège de Montrésor
Descartes	Collège Roger Jahan
Cormery	Collège Alcuin
Château-la-Vallière	Collège Joachim du Bellay
Nouâtre	Collège Patrick Baudry
Sainte-Maure-de-Touraine	Collège Célestin Freinet
Esvres-sur-Indre	Collège Georges Brassens
Monts	Collège du Val de l'Indre
Montlouis-sur-Loire	Collège Raoul Rebut

D/ Les éléments nécessaires à l'exploitation et la maintenance

Le patrimoine du syndicat augmentant au fil des années, il était nécessaire de mettre en place des procédures de maintenance et d'exploitation.

Traitement des DT-DICT

Comme tout propriétaire de réseau de télécommunication, le SMO a l'obligation de déclarer ses infrastructures sur le guichet unique. À ce titre, il enregistre son patrimoine au fur et à mesure de la réception des Dossiers des Ouvrages Exécutés de la part de ses prestataires.

Le SMO travaille avec l'entreprise Sogelink, spécialisée dans le traitement et l'échange des documents de chantier dans le cadre de la réglementation.

890 réponses ont été envoyées à divers demandeurs sur tout le territoire :

- 198 DT : Déclaration de travaux = phase étude.
- 229 DICT : Déclaration d'intention de Commencement de Travaux = phase travaux.
- 383 DT-DICT : les déclarations peuvent dans certains cas être conjointes.
- 78 ATU : Avis de Travaux Urgents = signalisation de travaux dits urgents.
- 2 autres.

Formulaire réponse

Le formulaire est intitulé 'Récapitulé de DT / Récapitulé de DICT' et 'Récapitulé de DT/DICT conjoints'. Il est structuré en plusieurs sections :

- Destinataire :** Informations de base sur le destinataire (Nom, Adresse, Téléphone, etc.).
- Éléments généraux de réponse :** Informations relatives au dossier (N° de dossier, Date de réception, etc.).
- Éléments de réponse :** Section principale pour fournir des informations techniques et administratives.
- Signature :** Espace pour la signature de l'exploitant ou du représentant.

Opérations de maintenance

Le SMO a confié au groupement Sobeca-FM Projet la maintenance préventive et curative de l'ensemble de son patrimoine. Un guichet unique de signalement a été ouvert par ces prestataires afin de centraliser les demandes à la fois des collectivités mais également des opérateurs.

Plusieurs incidents ont été remontés à ce guichet unique dont un majeur sur l'armoire de montée en débit de Châtillon-sur-Cher qui a été en totalité détruite lors d'un accident de la circulation fin août 2017.

La procédure a permis de mettre en place une solution d'attente afin de limiter le temps de coupure des utilisateurs.



Préparation à la remise en affermage

Le patrimoine du SMO a pour vocation d'être réutilisé par le délégataire dans le cadre du déploiement du réseau FTTH. À ce titre, la convention de délégation de service public prévoit la remise en affermage des infrastructures passives et actives construites.

Au cours de l'année 2017, les équipes du SMO ont préparé ce processus de remise en affermage :

- Mise en place d'un référentiel de données compatibles permettant de simplifier la gestion et les échanges de données sur le patrimoine télécom.
- Travail sur le contenu des documentations remises par les prestataires.
- Anticipation des démarches administratives.

3 L'APPUI ET LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

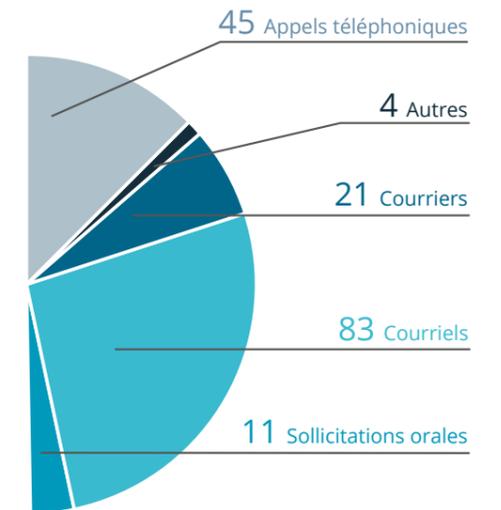
Le syndicat est l'interlocuteur privilégié des collectivités membres mais également des habitants et entreprises pour toutes les questions en lien avec le déploiement du Très Haut Débit.

En 2017, 164 saisines ont été traitées par le SMO. Les demandes parviennent au syndicat par le biais de ses boîtes mail, par courrier ou directement par téléphone.

Les sollicitations concernent principalement les thèmes suivants :

- Difficulté d'accès à Internet avec un bon débit : en fonction du caractère de la demande, un travail d'analyse technique personnalisé est réalisé afin de trouver une solution concrète.
- Renseignement sur les projets des collectivités et les plannings : les demandeurs sont renseignés à hauteur des informations données aux membres.
- Conflit ou problème avec un opérateur : dans ce cas, le SMO peut saisir directement les différents opérateurs concernés.
- Problématique de téléphonie mobile : même si ce sujet stratégique relève de la compétence de l'État, le SMO peut donner des conseils pour améliorer la réception.

Répartition des 164 saisines



Répartition des saisines par EPCI

Les collectivités territoriales d'Indre-et-Loire ont adhéré courant 2017 au syndicat ce qui explique le différentiel des sollicitations.

Le SMO met un point d'honneur à :

- Étudier avec attention chaque demande.
- Proposer des réponses ou des solutions personnalisées.
- Répondre dans les plus brefs délais.

Loir-et-Cher	
CA Blois – Agglopolys	16
CA Territoires Vendômois	27
CC Beauce Val de Loire	12
CC Cœur de Sologne	2
CC Collines du Perche	4
CC Grand Chambord	10
CC Perche et Haut Vendômois	17
CC Romorantinais et du Monestois	3
CC Sologne des Rivières	12
CC Terres du Val de Loire	4
CC Val de Cher - Controis	13
Total	120

Indre-et-Loire	
CC Chinon, Vienne et Loire	5
CC Bléré-Val de Cher	4
CC Castelrenaudais	2
CC Gâtine et Choissilles - Pays de Racan	9
CC Loches Sud Touraine	10
CC Touraine Val de Vienne	5
CC Touraine Vallée de l'Indre	2
CC Touraine-Est Vallées	1
CC Val d'Amboise	6
Total	44

4 LE PASSEPORT INCLUSION NUMÉRIQUE

Le passeport inclusion numérique a été adopté fin 2016 par Loir-et-Cher Numérique pour un démarrage effectif au 1^{er} janvier 2017.

L'objectif de ce dispositif est d'accompagner les utilisateurs qui sont sur le long terme privés d'un service avec un débit descendant minimal de 10 Mbit/s et qui souhaitent en bénéficier.

L'intervention du syndicat se situe dans une logique de neutralité technologique conformément aux réglementations nationales et européennes. Au vu des solutions disponibles sur le territoire du Loir-et-Cher, le satellite est en 2017 la seule alternative aux dispositifs filaires.

Une subvention peut être attribuée pour les habitations situées dans :

- les secteurs, après une opération de montée en débit, non éligibles à un service d'accès internet à un débit descendant minimum de 10 Mbit/s,
- les secteurs où le déploiement de la fibre optique à l'habitation (FttH) est prévu par le SMO après 2019, et ne disposant pas d'un débit descendant de 4 Mbit/s minimum.

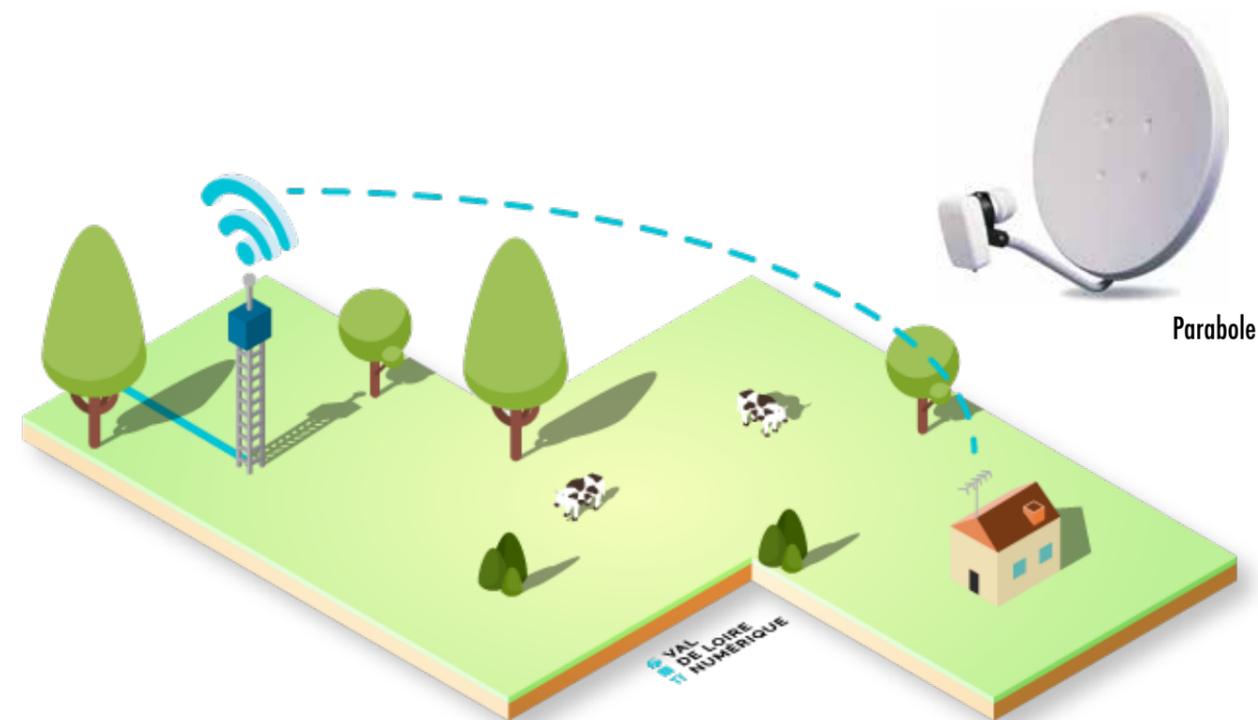
Une procédure de traitement des demandes a été mise en place afin de traiter efficacement et rapidement les demandes des particuliers ou entreprises.

Le traitement de chaque demande nécessite l'intervention de différents agents du SMO par pôle de compétence :

- **Secrétariat** : premiers renseignements aux demandeurs, réception de la demande, ouverture du dossier, rédaction des pièces administratives : courriers et arrêtés, vérification des justificatifs...
- **Pôle technique** : instruction technique du dossier et vérification de l'éligibilité.
- **Pôle financier** : versement des subventions.

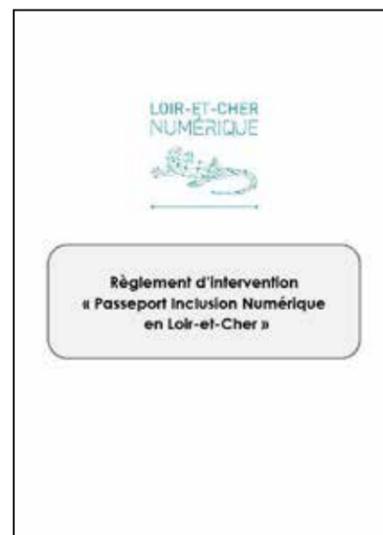
L'EPCI, membre du SMO et concerné par une subvention sur son territoire, est systématiquement informé par l'attribution de l'aide.

Le Conseil syndical s'est prononcé en décembre 2017 pour une extension du dispositif au territoire de l'Indre-et-Loire.



Sur les 58 demandes reçues, le syndicat a émis 30 réponses négatives et 20 réponses positives. 8 demandes sont, quant à elles, restées en attente de pièces complémentaires.

Sur les 20 demandes d'éligibilités validées, 8 subventions ont été versées en 2017 représentant un total 3 946 € soit une subvention moyenne de 493 €.



Règlement d'intervention



Formulaire demande éligibilité

Répartition des demandes d'éligibilité par territoire

Communauté de commune	Refus	Acceptation	Attente de documents	Total général
Agglopolys	5	-	-	5
Cœur de Sologne	1	-	-	1
Grand Chambord	2	1	-	3
Perche et Haut Vendomois	2	2	-	4
Romorantinais et Monestois	2	5	1	8
Sologne des Étangs	3	1	-	4
Sologne des Rivières	-	5	1	6
Terres Val de Loire	2	1	-	3
Territoires Vendômois	6	2	5	13
Val de Cher Controis	7	3	1	11
Total général	30	20	8	58

Motif de refus	Nbre de dossier
Villes situées en zone AMII	3
Utilisateur pour qui le FttH est prévu dans les 2 ans	17
Utilisateur ayant plus de 10 Mbit/s sur secteur MeD	5
Utilisateur ayant plus de 4 Mbit/s sur secteur FttH	5
Total général	30

Contacter le SMO Val de Loire Numérique

Cédric BELLAN, Directeur

02 54 58 42 31

cbellan@valdeloirenumerique.fr

Maud LAGNEAU, Directrice adjointe

02 54 58 41 68

mlagneau@valdeloirenumerique.fr

Gaëtan GREVE, Directeur technique

02 47 73 37 18

ggreve@valdeloirenumerique.fr

Cindy ANTIER-GOMIOT, Responsable administrative

02 54 58 43 24

cantier-gomiot@valdeloirenumerique.fr

Aurélie GIRAULT, Assistante

02 54 58 42 31

agirault@valdeloirenumerique.fr

Adeline METTAYE, Assistante

02 54 58 44 39

amettaye@valdeloirenumerique.fr



VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE

02 54 58 44 39

contact@valdeloirenumerique.fr

Syndicat Mixte Ouvert
"Val de Loire Numérique"
Hôtel du Département
Place de la République
41020 BLOIS Cedex

WWW.VALDELOIRENUMERIQUE.FR